



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 29 MARS 2019

N°22-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES Affectation des résultats (Commune, Assainissement, Commerce)
Présents	12	
Votants	14	

◇ Convocation du 22 mars 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mme Déborah MELISSON, M Gwénaél CRAHES

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Monique JAMIN

Gwénaél CRAHES donne pouvoir à Jérôme RETIF

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

	Commune	Assainissement	Commerce
Recettes de fonctionnement 2018	1 239 154,61	52 596,30	14 184,00
-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement 2018	978 376,39	55 279,18	4 133,06
	260 778,22	- 2 682,88	10 050,94
résultat 2017 reporté		86 794,93	0,57
résultat cumulé à affecter sur le BP 2019 :	260 778,22	84 112,05	10 051,51
* article 1068 (dotation en réserve)	260 778,22		
* article 002 (excédent de fonctionnement reporté)		84 112,05	10 051,51

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2019

Le Maire,

Monique JAMIN